

PV du Conseil Municipal

Lundi 07 avril 2025 – salle du conseil

à 18h30 - No 2025-03

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire		
Présents	Jules BUREL – adjoint	Lucie RISSE-MICHON– adjoint	Julien FOURNIER – adjoint
	Sven BEHRENDT	Benoît BOURGADE	Michel GAUDÉ
	David LOPES	Monika NETELENBOS	Laurence RISSE
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS	
Excusé(s)	Julie GEILLON (Pouvoir à Davide LOPES)	Jean-Vincent PICHER (Pouvoir à Marie-Christine SCARBOLO)	
Quorum	8		

Ordre du jour

0	Approbation du PV 2025-02 du 10 mars 2025.....	2
1	Urbanisme.....	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
2	Travaux.....	2
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours.....	2
3	Ecole.....	2
	3.1 Retour sur le conseil d'école du 17 mars.....	2
4	Personnel.....	2
	4.1 Emploi saisonnier. (Délibération 2025-04-01).....	2
5	Domaine et patrimoine	3
	5.1 Convention d'occupation des salles communales pour les associations et annexe « pack sono ». (Délibération 2025-04-02).....	3
6	Conseil & commissions communautaires.....	3
7	Finances	3
	7.1 Mise en place de la nomenclature M57 : application de la fongibilité (Délibération 2025-04-03).....	3
	7.2 Décision en matière de taux de contribution directes 2025 (Délibération 2025-04-04).....	4
	7.2 Adoption du budget primitif 2025 (Délibération 2025-04-05).....	4
8	Divers	5

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
10/02/2025	DP25B0007	GREVOT Mathieu	Construction d'une piscine	FAVORABLE	24/03/2025
10/02/2025	DP25B0008	DE BEJARRY Laure	Création d'une porte	TACITE	10/03/2025
25/02/2025	DP25B0009	LAUGERETTE Marie-Laure	Construction abri type pergola	FAVORABLE	24/03/2025
14/03/2025	DP25B0012	BOULAS Valentin	Installation de deux panneaux photovoltaïques	TACITE	24/03/2025

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Jeux aux Genévriers : la réception des travaux a eu lieu le 31 mars. Le service technique doit remettre les bancs en place. Le parc sera de nouveau accessible la semaine du 8 avril.

Panier de basket : l'installation est terminée. Des filets sont en commande pour éviter que les ballons ne partent sur le terrain clos.

Pumptrack : l'engazonnement autour du parcours est terminé. Le mobilier urbain sera installé dans les prochaines semaines.

Terre végétale : l'évacuation devrait être terminée fin avril.

3 Ecole

3.1 Retour sur le conseil d'école du 17 mars.

L'école compte 140 élèves, ce qui représente une moyenne de 28 élèves par classe.

Pour l'instant il est prévu 24 départs et 9 inscriptions pour la prochaine rentrée (hors dérogations)

Une nouvelle carte scolaire est proposée pour répartir les enfants de Grilly sur les communes de Sauvigny et Divonne-Les-Bains.

Intervention de l'Adjudant-Chef Baril auprès des CM2 dans le cadre du permis internet. Le permis internet est un programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable. Il y a une grande fréquentation des services scolaires que ce soit le matin, le soir et le midi.

Grâce au Sou des écoles, des projets de voyage ont pu être concrétisés. La mairie prévoit l'achat de matériel et une étude est en cours pour végétaliser et réaménager la cour.

4 Personnel

4.1 Emploi saisonnier. (Délibération 2025-04-01).

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
 VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,
 VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés d'été des agents du service technique, et de la nécessaire continuité des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie communale, il y a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents polyvalents affectés au service voirie/espaces verts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- Décide de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité du service technique à compter du 1^{er} juillet 2025
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.
- Décide que la rémunération sera à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe.
- Habilitte l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

5 Domaine et patrimoine

5.1 Convention d'occupation des salles communales pour les associations et annexe « pack sono ». *(Délibération 2025-04-02).*

Madame le Maire expose qu'une convention d'utilisation des salles communales pour manifestation associative a été mise en place afin d'organiser au mieux le prêt des salles.

Elle informe que les associations demandent régulièrement le matériel sono installé dans la salle Georges Bonnefoy. Avec le même objectif que la convention d'utilisation des salles, Madame le Maire propose une annexe pour acter le prêt du matériel sono quand celui-ci est mis à disposition.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et de l'annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- Approuve le projet de convention d'occupation des salles communales pour les associations et son annexe « pack sono », annexé à la présente délibération.

6 Conseil & commissions communautaires

Le 18 juin, animation sur le tri et le compostage sur le marché. Présence d'un stand dans le but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes au tri des déchets et au compostage, et afin de proposer des distributions de composteurs et lombricomposteurs aux usagers.

7 Finances

7.1 Mise en place de la nomenclature M57 : application de la fongibilité *(Délibération 2025-04-03).*

Madame le Maire expose que par délibération du 6 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le changement de nomenclature et adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette possibilité doit être autorisée par les membres du conseil à chaque budget.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

7.2 Décision en matière de taux de contribution directes 2025 (*Délibération 2025-04-04*).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finance pour 2025,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2025 comme suit :

Taux sur la taxe foncière bâtie	24.12%
Taux sur la taxe foncière non bâtie	45.47%
Taux sur taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12.80%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal décide :

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme proposés ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Départ de Mme Lucie RISSE-MICHON à 19h40.

7.2 Adoption du budget primitif 2025 (*Délibération 2025-04-05*).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N° D2025-02-05 du 10 février 2025 adoptant le compte administratif 2024,

Vu la délibération N° D2025-02-07 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Monsieur le Maire-Adjoint expose le contenu du budget primitif communal et propose l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section fonctionnement
Crédits votés	1 415 460.00	1 325 460.00
Résultat de fonctionnement 2024 reporté		90 000.00
Total de la section fonctionnement	1 415 460.00	1 415 460.00
Investissement	Dépenses de la section investissement	Recettes de la section investissement
Crédits votés	795 845.00	587 437.90
Restes à réaliser 2024	498 500.00	0.00
Solde d'exécution de la section Investissement reporté (positif)		706 907.10
Total de la section investissement	1 294 345.00	1 294 345.00
TOTAL BP 2025	2 709 805.00	2 709 805.00

8 Divers

Louis Walckiers, a constaté la présence de beaucoup de renouée du Japon dans la zone du Marais. Il rappelle qu'il faut être prudent, il s'agit d'une plante qui se propage et qu'il est compliqué d'éradiquer. Les services de l'Agglo sont en veille sur la propagation de cette plante invasive.

Agenda :

Samedi 12 avril : Bal du foot

Samedi 26 avril : Kohlant'œuf

Jeudi 8 mai : une soirée Fête de l'Europe est organisée avec Versonnex dans la salle Georges Bonnefoy de 18h00 à 21h00. Les communes offrent les boissons et les participants apportent un plat pour faire découvrir leurs spécialités. Michel Gaudé, sollicite la présente des conseillers pour l'organisation.

La marche topographique des pompiers, initialement prévue le 17 mai est reportée au 7 septembre.

Dimanche 18 mai : vide grenier du sou des écoles

Vendredi 23 mai : portes ouvertes à la bibliothèque de 16h00-18h00.

Samedi 14 juin : caisses folles et fête du village

Séance levée à 20h05, prochain conseil municipal le 05 mai 2025 à 18h30

Le Maire
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance
Lucie RISSE-MICHON

